



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

99^e séance plénière

Lundi 27 juillet 2015, à 11 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kutesa (Ouganda)

La séance est ouverte à 11 h 5.

Hommage à la mémoire de S. E. M. Roble Olhaye, Représentant permanent de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*parle en anglais*) : Avant d'aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour, j'ai le triste devoir de rendre hommage à la mémoire de feu le Représentant permanent de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Roble Olhaye, décédé le mercredi 22 juillet. L'Ambassadeur Olhaye était un diplomate de carrière éminent et respecté. Il débuta son mandat à l'ONU le 18 janvier 1988, et fut nommé Ambassadeur auprès des États-Unis le 2 mars de la même année. Il était également doyen du Corps diplomatique à Washington. Au nom de l'Assemblée générale, je prie le représentant de Djibouti de transmettre nos condoléances au Gouvernement et au peuple djiboutiens et à la famille endeuillée de Roble Olhaye.

J'invite à présent les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de S. E. M. Roble Olhaye.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le Président (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, nous rendons hommage à l'Ambassadeur Roble Olhaye, de Djibouti, dont le décès la semaine dernière a attristé

la communauté des Nations Unies. Nommé en 1988, comme je viens de le dire, l'Ambassadeur Olhaye aura été le Représentant permanent auprès de l'ONU qui est demeuré le plus longtemps en poste. Au cours de ses 27 années de service, l'Ambassadeur Olhaye a bâti un héritage durable tant à New York qu'à Washington, où il a été Ambassadeur de son pays auprès des États-Unis. Il était également Ambassadeur non résident de Djibouti auprès du Canada. Ici, à l'ONU, l'Ambassadeur Olhaye a exercé ses fonctions à divers titres, y compris en représentant son pays au Conseil de sécurité en 1994. Il présida le Conseil en février 1994, et occupa le poste de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 841 (1993) concernant Haïti. Il fut en outre Président de la Deuxième Commission en 1999.

Avant d'arriver à New York, l'Ambassadeur Olhaye était Représentant permanent de Djibouti auprès du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Programme des Nations unies pour les établissements humains, à Nairobi. Il fut également Consul honoraire de Djibouti au Kenya de 1980 à 1985, période pendant laquelle les relations politiques entre les deux pays ont été établies.

Pendant plus de deux décennies et demie au service des relations internationales, la présence de l'Ambassadeur Olhaye a fait partie intégrante de la vie quotidienne à l'ONU. Je suis sûr de me faire l'interprète d'un grand nombre d'entre nous en disant qu'il va beaucoup nous manquer. Je transmets mes plus sincères

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-23167(F)



Document adapté

Merci de recycler



condoléances à sa famille endeuillée, y compris sa femme et ses enfants, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple djiboutiens. Que son âme repose dans la paix éternelle.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. le Secrétaire général Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée de rendre hommage au regretté Représentant permanent de Djibouti, Roble Olhaye. Je tiens à offrir mes plus sincères condoléances au Président de Djibouti, S. E. M. Ismaël Omar Guelleh; à son ministre des affaires étrangères, S. E. M. Mahmoud Ali Youssouf; ainsi qu'aux autres collègues du Ministère djiboutien des affaires étrangères. En cette période de deuil, nous pouvons trouver un certain réconfort dans le fait que l'Ambassadeur Olhaye a laissé derrière lui un héritage durable fondé sur près de 30 ans d'engagement auprès de l'ONU.

L'Ambassadeur Olhaye a présenté pour la première fois ses lettres de créance au Secrétaire général Javier Pérez de Cuéllar, en janvier 1988. Il a également représenté son pays en Amérique du Nord. Il était affectueusement surnommé le Représentant éternel par les autres Représentants permanents. Il était doté d'une grande sagesse. Nous le considérons comme une encyclopédie vivante, tellement ses connaissances étaient vastes.

Au cours de sa longue carrière dans le service public, il a grandement contribué à de nombreuses questions figurant à l'ordre du jour de l'ONU, faisant avancer notre mission fondamentale d'instauration de la paix, des droits de l'homme et du développement. L'Ambassadeur Olhaye a fait montre en moult occasions d'un fort leadership, notamment lorsqu'il occupa les fonctions de Président du Conseil de sécurité et de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 841 (1993) concernant Haïti, ou encore lorsqu'il fut Président de la Deuxième Commission en 1999. J'ai vivement apprécié son appui lorsque je me suis rendu à Djibouti en octobre dernier. Je me souviens à quel point il a contribué au succès de ma visite.

L'Ambassadeur Olhaye était un ardent défenseur de l'Afrique, et avait une grande foi en la valeur du partenariat entre ce continent et l'ONU. C'est en partie grâce à son aide que nous avons pu renforcer ce lien important, et ainsi améliorer la vie de millions de personnes.

Au-delà de ses nombreux succès diplomatiques, l'Ambassadeur Olhaye était profondément admiré pour son énergie, son dévouement et sa sincérité. Il a dit un jour que « ne jamais oublier les plus démunis est la raison pour laquelle nous sommes ici », à l'ONU. L'Ambassadeur Olhaye avait toujours une pensée pour ceux qui souffrent. Gardons cela à l'esprit alors que nous honorons sa mémoire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Mamabolo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, au nom du Groupe des États d'Afrique, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à M. Sam Kutesa, Président de l'Assemblée générale, pour avoir organisé cette séance spéciale de l'Assemblée générale afin de rendre hommage à feu l'Ambassadeur Roble Olhaye, Représentant permanent de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies et Ambassadeur de Djibouti auprès des États-Unis d'Amérique et du Canada.

C'est avec une profonde tristesse que le Groupe des États d'Afrique a appris le décès, le mercredi 22 juillet, de notre cher collègue et frère, Roble Olhaye, Représentant permanent de Djibouti et Ambassadeur aux États-Unis. La carrière de l'Ambassadeur Olhaye à l'ONU s'est étendue sur plus de trois décennies, et il laisse derrière lui un héritage indélébile. Très peu d'ambassadeurs peuvent prétendre avoir travaillé à l'ONU aux côtés de quatre Secrétaires généraux. Et ils sont encore moins nombreux à pouvoir dire avoir servi sous cinq Présidents américains, comme ce fut le cas pour l'Ambassadeur Olhaye.

Nous ressentons un profond chagrin, car il a accueilli la plupart d'entre nous, Représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de doyen du corps diplomatique. Nous gardons le souvenir d'un grand frère, d'un géant de la diplomatie, d'un pilier solide et d'un habile négociateur qui a œuvré sans relâche afin de promouvoir les questions africaines. Nous gardons également le souvenir de son accueil chaleureux et des conseils qu'il prodiguait à chacun d'entre nous, les nouveaux Représentants permanents. Le décès de l'Ambassadeur Olhaye est une grande perte pour sa famille, pour son pays, pour le Groupe des États d'Afrique et pour

l'ONU. C'est réellement une grande perte pour la communauté diplomatique.

L'Ambassadeur Olhaye a mené une brillante carrière diplomatique. Pendant près de trois décennies, il a servi son pays de façon exemplaire à l'ONU. Il était le plus ancien Ambassadeur auprès de l'ONU et auprès des États-Unis d'Amérique, à Washington. C'est donc tout naturellement qu'il était devenu le doyen du corps diplomatique. L'Ambassadeur Olhaye était dévoué à son travail et à sa patrie.

Selon les dires de tous, l'Ambassadeur Olhaye était un diplomate avisé et remarquable. Il était très respecté des autres Représentants permanents, ainsi que d'autres diplomates. Le Groupe des États d'Afrique avait toute confiance en sa sagesse, sa compréhension et sa connaissance impressionnante des usages complexes suivis à l'ONU. Nous regretterons à jamais son grand professionnalisme, son dévouement et sa grande contribution à l'unité et à la cohésion du Groupe des États d'Afrique.

Nous nous souviendrons des efforts inlassables qu'il a déployés pour promouvoir les questions africaines. C'est pour cette raison que nous, le Groupe des États d'Afrique, disons avoir perdu un grand frère, un géant et une institution sur qui nous pouvions compter lors des nombreux moments difficiles que nous réservent les négociations. Il transmettait, avec son immense professionnalisme, son attachement indéfectible au respect des principes fondateurs de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à l'unité et à la cohésion du Groupe des États d'Afrique. L'œuvre qu'il laissera, marquée par les valeurs et principes fondamentaux, restera pour toujours gravée dans nos cœurs et nos esprits tandis que nous continuons de chérir la mémoire de notre frère disparu.

Au nom du Groupe des États d'Afrique, qu'il me soit permis d'adresser nos plus sincères condoléances à sa famille endeuillée ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de Djibouti. Puisse son âme reposer dans la paix éternelle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : C'est avec un immense sentiment d'humilité que je prends la parole en ce moment solennel pour rendre hommage au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique à

S. E. M. Roble Olhaye, Ambassadeur et Représentant permanent de la République de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies. C'est le cœur lourd et avec une profonde tristesse que nous avons appris la semaine dernière la disparition de notre grand ami l'Ambassadeur Olhaye. Au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, j'adresse nos plus sincères condoléances à la famille endeuillée de l'Ambassadeur Olhaye, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de la République de Djibouti, avec lesquels nous sommes en pensée dans leur immense perte. Le Groupe vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance en hommage à l'Ambassadeur Olhaye.

L'Ambassadeur Olhaye avait eu une carrière diplomatique exceptionnelle. Il portait haut les couleurs de son pays dans les différents organes des Nations Unies, comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains. Son engagement en tant qu'Ambassadeur et Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies avait couvert une période de plus de 27 ans. Durant sa longue association avec l'ONU, il a mis au service des idéaux fondamentaux de l'Organisation un intellect, une vision, une habileté et une passion hors pair. Chacun d'entre nous a bénéficié considérablement de la richesse de son savoir, de sa sagesse, et de son expérience. La contribution de l'Ambassadeur Olhaye à la paix et à la sécurité internationales, notamment en qualité de Président du Conseil de sécurité et de Président du Comité des sanctions sur Haïti, et comme membre de la mission du Conseil de sécurité au Mozambique, lui a valu le respect de tous ses pairs. L'Ambassadeur Olhaye a travaillé inlassablement au sein d'un certain nombre de commissions et de bureaux des Nations Unies, occupant notamment le poste de Président de la Deuxième Commission, ainsi qu'au sein du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, pour n'en citer que quelques-uns.

Sur un plan personnel, j'avais pour lui un très grand respect. Il assumait les responsabilités relatives à son pays simultanément sur deux lieux d'affectation des plus importants, l'un au Siège de l'ONU à New York et l'autre à Washington, aux États-Unis. Et pourtant, comme collègue, je n'ai jamais senti les relations distendues, car il était toujours disponible lorsque j'avais besoin de lui. Il se passionnait particulièrement pour la question de l'Afrique, et je l'avais un jour décrit comme

la voix de l'Afrique tant il évoquait les aspirations de l'Afrique de façon constructive et probante. Il n'en a jamais négligé, pour autant, les questions d'importance des autres groupes. Il était affectueux, aimant et d'un abord suave, et, dans l'épreuve, il était solide comme un roc.

Il existe un adage selon lequel « la mort laisse un chagrin que nul ne peut guérir; l'amour un souvenir que nul ne peut ravir ». Notre cœur saigne après la disparition de notre ami et doyen, l'Ambassadeur Roble Olhaye, mais l'amour et le respect que lui avait valus son travail auprès de ce concert de nations, par son attitude aimante, compassionnée et affable, le maintiendront pour toujours en vie parmi nous et personne ne peut nous ravir le souvenir que nous avons de lui.

En cette occasion solennelle, j'aimerais, au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, renouveler notre engagement de poursuivre notre étroite collaboration avec la Mission permanente et le Gouvernement de la République de Djibouti dans les jours à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Roumanie, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M^{me} Jurcan (Roumanie) (*parle en anglais*) : Les membres du Groupe des États d'Europe orientale adressent leurs condoléances à la famille et aux amis endeuillés de S. E. l'Ambassadeur Roble Olhaye, Représentant permanent de la République de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies, en la triste occasion de sa disparition, le 22 juillet. Au cours de ses 30 années ou presque de carrière diplomatique en qualité de Représentant permanent de la République de Djibouti, il a travaillé pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement et pour ONU-Habitat et, à partir de 1988, en tant qu'Ambassadeur auprès de l'ONU, des États-Unis et du Canada. L'Ambassadeur Olhaye, doyen du corps diplomatique, a servi activement son pays avec professionnalisme, tout en occupant différents postes importants, y compris celui de Président du Conseil de sécurité, en février 1994. Sa présence nous manquera cruellement à tous, notamment au sein du Groupe des États d'Europe orientale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Paraguay, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. González Franco (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), je prends la parole devant l'Assemblée générale pour exprimer notre profonde tristesse suite au décès du Représentant permanent de Djibouti et doyen du corps diplomatique, l'Ambassadeur Roble Olhaye.

L'Ambassadeur Roble Olhaye était une personne engagée à l'égard de son pays comme à l'égard des buts et principes de l'Organisation. Au sein de l'ONU, il était connu pour son rôle à d'importantes fonctions, entre autres celle de Président de la Deuxième Commission et de Président du Conseil de sécurité, en février 1994, durant la période où son pays était membre non permanent du Conseil. Il a eu en outre un rôle fondamental dans le processus de réforme du Conseil de sécurité, puisqu'il a été l'un des représentants permanents désignés pour conduire les négociations qui ont abouti à l'adoption de la décision 62/557, en 2008, et qui a permis, pour la première fois, de mettre un terme à 14 années de paralysie dans ces délibérations. Dans son pays natal, il laissera le souvenir d'un diplomate qui a consacré la majeure partie de sa vie à défendre l'intérêt supérieur de Djibouti.

Alors que nous déplorons l'absence physique de l'Ambassadeur Olhaye et en rappelant ici son passage à l'Organisation, les États membres du GRULAC saisissent cette occasion pour rendre un hommage à sa personne. Le souvenir de l'Ambassadeur Olhaye restera à n'en pas douter très proche pour ceux qui ont bénéficié de son amitié et de sa compagnie. Aux membres de sa famille, nous transmettons nos plus sincères condoléances et nous les assurons que nous sommes à leurs côtés en ces moments très difficiles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. González de Linares Palou (Espagne) (*parle en espagnol*) : J'ai le triste devoir de prendre la parole aujourd'hui au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États au sujet de la disparition de notre collègue, l'Ambassadeur Roble Olhaye, Représentant permanent de la République de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies. Nous tenons à exprimer nos sincères condoléances au Gouvernement djiboutien, à son épouse éplorée et à ses enfants, ainsi qu'aux membres de sa famille et à ses amis.

L'Ambassadeur Olhaye, était l'un des membres les plus anciens de la communauté internationale dans ce pays, et il a mis sa précieuse expérience et ses connaissances dans les secteurs privé et public aux services d'un pays qui, bien que confronté à de nombreux défis, a fait preuve de résilience et s'est révélé être un excellent partenaire dans le cadre de nos efforts communs. L'Ambassadeur Olhaye a eu l'occasion et l'honneur de représenter la République de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies depuis 1988, où ses missions précédentes en qualité de Représentant permanent auprès du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à Nairobi, ont été un atout précieux dans la défense des intérêts non seulement de la République de Djibouti, mais aussi de l'ensemble du continent africain. Il était également accrédité en tant qu'Ambassadeur au Canada et aux États-Unis d'Amérique. Il est alors devenu l'Ambassadeur le plus ancien aux États-Unis d'Amérique et a été le doyen du corps diplomatique

Au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, je réitère une fois de plus notre profonde tristesse face à la disparition d'une personne qui était un mari, un père et, pour nous, un collègue et un ami.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des États-Unis d'Amérique, qui va s'exprimer au nom du pays hôte.

M^{me} Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, le pays qui a le privilège d'être le pays hôte de l'Organisation des Nations Unies. Je présente nos condoléances les plus sincères au peuple et au Gouvernement de la République de Djibouti à l'occasion de la disparition de S. E. l'Ambassadeur Roble Olhaye, Représentant permanent de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies et Ambassadeur aux États-Unis d'Amérique.

Il arrive parfois, lorsque nous venons travailler ici à l'ONU, que nous ne sentions pas unis du tout. Mais s'il est une chose dont les représentants de toutes les nations peuvent convenir, c'est la grande tristesse que provoque la disparition de Roble. Il était notre doyen, notre leader et notre grand frère. Ce sont non seulement ses opinions très fermes et l'autorité de sa présence qui nous manqueraient; c'est aussi et surtout sa personnalité chaleureuse et généreuse.

Avant de venir à New York prendre mes fonctions, j'ai demandé à ma prédécesseure, l'Ambassadrice Rice, quelles étaient les premières tâches auxquelles je devais m'atteler à mon arrivée. Elle m'a clairement conseillé, avec la franchise qui la caractérise, d'aller voir l'Ambassadeur de Djibouti, et a ajouté : « Il connaît tout le monde et il sait tout. » Lorsque je suis allée lui rendre visite, les premiers jours de mon entrée en fonctions, il m'a accueilli avec deux boîtes énormes de cannolis et d'éclairs. « Une boîte pour vous et une pour votre fils et votre fille » a-t-il dit avec plaisir. Toute discussion géopolitique avec Roble commençait d'abord par une conversation sur nos familles et sur l'amour de nos enfants. C'était une des qualités qui faisaient de lui un diplomate inlassable. Il ne perdait jamais de vue les personnes et les familles qui étaient, et continuent d'être, les thèmes de nos débats.

Même si Roble semblait être constamment présent ici à l'ONU, il n'en parvenait pas moins à faire la navette entre New York et Washington, où il était l'Ambassadeur le plus ancien à servir aux États-Unis d'Amérique. Lorsqu'il a assumé ses fonctions d'ambassadeur de Djibouti à Washington, le 22 mars 1988, il a déclaré que les Américains n'avaient jamais entendu parler de Djibouti. Même parmi les diplomates, son pays n'était pas très bien connu. Djibouti n'avait même pas d'ambassade à Washington avant son arrivée, mais Roble a persuadé son Président d'en ouvrir une, et à partir de là, il a établi le climat de confiance et de bonnes relations qui le caractérisaient.

« Lorsque nous avons ouvert notre ambassade » disait-il, « beaucoup de gens, cherchant à s'informer, nous adressaient des lettres qui commençaient par « Cher M. Djibouti ». Roble a changé tout cela. Il envoyait à des lycées et à des écoles élémentaires des documents d'information sur son pays. Il saisissait toutes les occasions de parler de son pays avec le public dans le cadre d'entretiens avec la presse, de forums publics et de conférences. Au sein de la communauté diplomatique, il avait, bien entendu, établi des relations qui lui permettaient de promouvoir les intérêts de Djibouti et ceux de son continent.

Le fait que ses collègues et amis à New York et Washington ressentaient constamment la force de sa présence atteste de la grande personnalité de Roble, de son énergie sans limite et de l'envergure de ses ambitions, tant pour Djibouti que pour l'ensemble de l'Afrique. Partout où il était, il défendait inlassablement les intérêts de Djibouti, ainsi que le développement

économique et le commerce du continent africain. Il est vrai qu'il ne verra pas le monde adopter les nouveaux objectifs de développement durable au mois de septembre, mais ce n'est pas exagérer que de dire que le programme défendu par Roble durant toute sa carrière sera désormais consacré par ces objectifs.

Quel était l'impact de Roble? Ce n'est pas tous les jours que le Président des États-Unis d'Amérique rend hommage à un membre disparu de notre communauté, mais c'est ce que le Président Obama a fait la semaine dernière, saluant notre cher collègue pour son rôle dans le passage du African Growth and Opportunity Act (loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique), une loi qui aide les économies de l'Afrique sub-saharienne, et le louant pour la façon dont il représentait fièrement son pays et l'Afrique. Roble rayonnait d'une immense fierté : il était fier de Djibouti, fier de l'Afrique et fier de ce nous pouvions tous faire si nous y mettions notre cœur.

Nous pleurons la disparition de Roble Olhaye, un collègue et un ami. Nos pensées et nos prières accompagnent son épouse, Amina Farah Ahmed, ses cinq enfants et tous ceux qui l'aimaient et qu'il aimait. Hier, tôt dans la journée, le Président Guelleh, ému, et la plupart des membres du Cabinet djiboutien, se sont rendus à l'aéroport pour attendre la dépouille de l'Ambassadeur. Au vu de tout ce qu'il a accompli pour son pays, son peuple et son continent, ce retour était un véritable triomphe. Une nation éplorée et à jamais reconnaissante l'accueille au pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Djibouti.

Mlle Hassan (Djibouti) : C'est avec beaucoup de consternation et une immense tristesse que nous avons appris le décès de S.E.M. Roble Olhaye, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Djibouti aux États-Unis et Représentant permanent de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies la semaine dernière. Au nom du Gouvernement djiboutien, je voudrais remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette séance destinée à rendre hommage à S.E.M. Roble Olhaye. En outre, je salue la présence du Secrétaire général et celle de tous les États Membres qui nous ont rejoints aujourd'hui. Je voudrais remercier tous ceux qui ont pris la parole avant moi pour partager leurs souvenirs émouvants de S. E. Roble Olhaye. L'hommage de l'Assemblée générale intervient au lendemain des obsèques nationales en son honneur qui ont eu lieu hier matin à Djibouti, où étaient

représentés tous les corps constitués de l'État djiboutien et cela au plus haut niveau, notamment le Président de la République ainsi que les membres du Gouvernement et du Parlement. Ces obsèques ont dignement honoré les services rendus, avec abnégation, par S. E. Roble Olhaye, services qui ont contribué à renforcer et relever le rayonnement de la diplomatie djiboutienne au niveau international. Le Président de la République de Djibouti a souligné que la diplomatie djiboutienne a perdu un de ses plus brillants représentants et a reconnu sa contribution au rapprochement des États-Unis et de l'Afrique.

L'Ambassadeur Roble Olhaye était un diplomate doué d'un optimisme et d'une grande confiance en l'avenir du continent africain. Lors de la célébration annuelle de la semaine de l'Afrique à Washington, qui est le pendant de la journée de l'Afrique à New York, que nous connaissons tous ici, à la question :

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

« Qu'y a-t-il à célébrer? » Sa réponse fut :

« Il y a beaucoup à célébrer. Beaucoup de pays enregistrent de très bons résultats. L'Afrique n'est pas ce qu'on en lit souvent, elle n'est pas ce que l'on pense. L'Afrique est ouverte aux affaires. »

(*l'oratrice reprend en français*)

Durant sa longue carrière diplomatique aux États-Unis et auprès des Nations Unies, l'Ambassadeur Olhaye a participé et contribué à l'élaboration, à la négociation et à l'adoption de bon nombre de processus intergouvernementaux au sein de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité ainsi qu'au Conseil économique et social où il a occupé des postes et responsabilités variés. Nous ne pouvons résumer ses réalisations en quelques minutes, mais nous saisissons cette occasion pour reconnaître et célébrer le fait que S. E. Olhaye, doyen du corps diplomatique à Washington et aux Nations Unies, a été un diplomate chevronné, fier de servir les intérêts de son pays contre vents et marées. Sa longue expérience professionnelle témoigne de l'excellence du travail accompli au niveau bilatéral et de celle sa connaissance du système des Nations Unies qui constituait un atout pour notre diplomatie. S. E. Olhaye a toujours défendu l'importance du multilatéralisme pour faire face aux défis globaux et collectifs et était convaincu de la capacité d'influence et du rôle constructif des petits États au sein des Nations Unies.

Bon nombre des personnes ici présentes ont eu l'occasion de travailler et d'interagir avec S. E. Olhaye et ont été témoins de sa dextérité et de son expérience diplomatique sur diverses questions. Il était toujours prêt à prendre le temps de glisser un conseil sur les sujets d'actualité du moment et à échanger avec tous les diplomates, qu'ils soient de haut rang ou jeunes diplomates. Son leadership efficace et avisé nous manque déjà et il laisse une empreinte et un souvenir qui lui survivront aussi bien dans les pays amis dans lesquels il a servi que parmi ceux d'entre nous qui avons travaillé à ses côtés.

En cette douloureuse circonstance, l'ensemble des diplomates ainsi que le personnel de la Mission Permanente auprès des Nations Unies à New York et celui de l'ambassade de Djibouti aux États-Unis d'Amérique souhaitent réitérer leurs condoléances les plus attristées et l'expression de leur sincère sympathie à son épouse et à ses cinq enfants ainsi qu'à tous les autres membres de sa famille, amis et proches du défunt. Nos pensées sont avec eux dans ces moments douloureux et difficiles où ils entament leur deuil selon la tradition djiboutienne. Nous implorons Allah, le Tout-Puissant, d'accorder à feu S. E. Olhaye son immense miséricorde.

Je voudrais conclure avec une formule de circonstance consacrée que beaucoup connaissent dans cette Assemblée.

(l'oratrice poursuit en arabe)

Ne l'oublions pas, c'est à Allah que nous appartenons, et c'est à Allah que nous retournerons.

Point 18 de l'ordre du jour (suite)

Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008

Projet de résolution (A/69/L.82)

Le Président *(parle en anglais)* : Une nouvelle fois, je tiens à féliciter et à remercier le Gouvernement éthiopien pour l'organisation très réussie de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

Le Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté par la Conférence le 16 juillet, constitue un cadre global de financement du développement durable, avec des cibles, des politiques et des actions concrètes qui viendront étayer la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. L'approbation du

Programme d'action d'Addis-Abeba par l'Assemblée générale aujourd'hui sera une preuve supplémentaire de notre détermination collective à éliminer la pauvreté, à parvenir au développement durable et à édifier un avenir meilleur pour tous. Nous devrions tous faire tout ce qui est en notre pouvoir pour veiller à ce que le Programme d'action d'Addis-Abeba soit pleinement mis en œuvre.

Je donne maintenant la parole à S. E. le Secrétaire général Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général *(parle en anglais)* : Aujourd'hui, l'Assemblée générale franchira un grand pas en direction du développement durable et de la fin de la pauvreté extrême sous toutes ses formes. En approuvant le document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, nous allons ouvrir une nouvelle ère de coopération et de partenariat mondial. Nous posons ainsi les fondements de la réussite du sommet qui aura lieu à New York en septembre pour adopter le programme de développement pour l'après-2015 et de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris en décembre.

Le Programme d'action d'Addis-Abeba fournit un nouveau cadre global de financement du développement durable. Il comprend des mesures d'incitation pour encourager l'investissement dans des domaines d'intérêt mondial et aligne les flux financiers et les politiques de financement sur les priorités économiques, sociales et environnementales.

Outre ce qui a été convenu dans le document final, de nombreuses initiatives ont été lancées, notamment l'Initiative fiscale d'Addis, des engagements accrus de la part des banques de développement et un nouveau partenariat de financement pour la santé des femmes et des enfants. Le Programme d'action d'Addis-Abeba va servir de guide à l'action de toutes les parties prenantes. Il constitue un socle solide à l'appui de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, y compris le programme de développement durable. En outre, il prévoit un mécanisme de responsabilisation.

L'an prochain, le premier Forum sur le suivi du financement du développement sera l'occasion idéale pour la communauté internationale d'évaluer les progrès de la mise en œuvre. Ce n'est qu'en restant déterminés que nous pourrions garantir que les engagements pris aujourd'hui mèneront à des progrès tangibles sur le terrain, dans tous les pays et pour tout le monde.

Je tiens à vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, pour la manière admirable dont vous avez dirigé nos travaux pendant ces nombreux mois. Votre dynamisme, votre patience et vos compétences diplomatiques nous ont permis d'obtenir un résultat concluant. Il convient également de remercier le Premier Ministre, M. Hailemariam Desalegn, qui a présidé la Conférence; le Ministre des affaires étrangères, M. Tedros Adhanom Ghebreyesus, qui a présidé la grande commission; et le Gouvernement éthiopien qui a accueilli cette conférence historique et a assuré son succès. Leurs efforts et ceux des facilitateurs, les Ambassadeurs George Talbot, du Guyana, et Geir Pedersen, de la Norvège, sont vivement appréciés. Je remercie également les États Membres de leur participation et de la souplesse dont ils ont su faire preuve pour réaliser cette avancée critique. Cette souplesse nous a permis d'élaborer un document pour tous les peuples du monde.

Enfin, je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Wu Hongbo, du Département des affaires économiques et sociales, des efforts qu'il a déployés en sa qualité de Secrétaire général de la Conférence. Son équipe et lui-même ont travaillé avec dévouement afin d'obtenir un résultat positif. Nous sommes maintenant fermement engagés dans la voie qui nous mènera vers un monde plus prospère, juste et durable pour cette génération et les générations futures.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/69/L.82.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Concernant le projet de résolution A/69/L.82, intitulé « Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba) », je souhaite, au nom du Secrétaire général, qu'il soit pris acte de l'état suivant des incidences financières de ce projet, présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

L'application des recommandations formulées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba nécessiterait l'ouverture d'un crédit additionnel dans le budget ordinaire et, potentiellement, la mobilisation de ressources extrabudgétaires. Cependant, les

recommandations formulées dans le Programme d'action nécessitent de poursuivre l'examen et les consultations avec toutes les parties prenantes afin de déterminer la manière dont on se propose d'appliquer les décisions figurant dans le Programme d'action.

En conséquence, il n'est pas possible pour le Secrétariat de déterminer à ce stade le montant total des incidences sur le budget-programme de ce projet de résolution.

Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution, le Secrétaire général présentera un rapport détaillé contenant une description des prévisions de dépenses révisées pour le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 à l'Assemblée générale pour examen à sa soixante-dixième session.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/69/L.82, intitulé « Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba) ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution A/69/L.82 est adopté (résolution 69/313).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de position, je rappelle aux délégations que les explications de vote ou de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole à la représentante de la République bolivarienne du Venezuela, qui souhaite expliquer la position de sa délégation sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M^{me} Engelbrecht Schadtler (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, au nom du peuple et du Gouvernement vénézuéliens, à présenter nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement djiboutiens suite au décès de l'Ambassadeur Roble Olhaye.

(l'oratrice poursuit en espagnol)

Au nom de la République bolivarienne du Venezuela, je renouvelle nos remerciements et nos félicitations au peuple et au Gouvernement éthiopiens pour leur hospitalité et la manière dont ils ont dirigé la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Notre pays souscrit pleinement à

l'intervention que prononcera l'Afrique du Sud en sa qualité de Présidente du Groupe des 77 et de la Chine.

Le document d'Addis-Abeba a certes été adopté, mais la délégation de la République bolivarienne du Venezuela souhaite émettre quelques réserves concernant son contenu, car celui-ci ne reflète pas intégralement la diversité des opinions sur les questions liées à la thématique du développement durable. La Conférence d'Addis-Abeba constitue un effort important en vue de réaliser l'objectif commun de la création de conditions économiques et sociales propices à l'élimination de la pauvreté et de l'exclusion.

Comme l'a souligné l'économiste français Thomas Piketty, la réalisation du développement durable doit aller de pair avec un processus de diffusion des connaissances et d'investissement dans la formation et le renforcement des capacités. Ces mécanismes permettront d'augmenter la productivité générale et de réduire les inégalités, tant à l'intérieur des pays qu'entre eux.

Suite à l'adoption de la résolution 69/313, intitulée « Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba) », qui est le document final de la Conférence, le Venezuela souhaite faire part de ses réserves sur les aspects suivants.

S'agissant du paragraphe 31, comme indiqué à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20), la référence faite à l'élimination des subventions sur les combustibles fossiles a un caractère interventionniste dans le domaine des politiques publiques de l'État. Le Venezuela n'acceptera aucun type d'évaluation, de suivi, d'analyse ou d'examen de ses politiques nationales dans le domaine énergétique ni aucune mesure qui empiéterait sur sa souveraineté nationale. En outre, ce paragraphe s'écarte des positions adoptées dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg de 2002 et les modifie sensiblement.

S'agissant des paragraphes 60 et 69, notre pays rejette les références faites aux économies à faible émission de carbone et à des mécanismes innovants, en particulier les mécanismes de tarification du carbone, pour les raisons susmentionnées.

En ce qui concerne le concept de services énergétiques modernes pour tous, qui est mentionné dans le paragraphe 49, nous soulignons de nouveau notre circonspection, comme nous l'avons fait dans le

document final de la Conférence Rio+20, « L'avenir que nous voulons ». En effet, selon nous, les services énergétiques modernes supposent d'utiliser les nouvelles technologies sans avoir procédé à l'évaluation nécessaire de leur application dans un contexte national ou des priorités de développement technologique.

S'agissant du paragraphe 14, nous regrettons la suppression de la référence introduite par le Groupe des 77 et de la Chine concernant les initiatives censées élargir l'offre de financements, en particulier en créant de nouvelles banques multilatérales de développement telles que la Banque du Sud, la Banque de l'ALBA et le Fonds de l'ALBA, pour compléter les institutions internationales existantes. Les préoccupations légitimes concernant l'incidence des barrières commerciales sur les pays en développement, ainsi que les effets néfastes des mesures coercitives unilatérales, qui menacent la souveraineté et le droit des peuples à l'autodétermination, ont été ignorées.

Enfin, il convient de rappeler une fois de plus que le Venezuela n'est pas partie à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et que le fait qu'il ne se soit pas opposé aux textes adoptés dans ce document ne saurait être interprété comme un changement de position à l'égard de la Convention.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

Je vais maintenant donner la parole aux membres qui souhaitent faire une déclaration après l'adoption de la résolution 69/313.

M. Mamabolo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Groupe des 77 et de la Chine remercie sincèrement l'Éthiopie d'avoir accueilli récemment la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. En outre, nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette 99^e séance plénière de l'Assemblée générale dans le dessein d'examiner le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui a achevé ses travaux le 16 juillet. À cet égard, nous tenons également à vous féliciter de la direction avisée et du leadership dont vous faites preuve dans le travail et l'ensemble des activités de la présente session de l'Assemblée générale. Je voudrais en outre remercier les facilitateurs, à savoir

les Ambassadeurs Talbot et Pedersen, d'avoir dirigé le processus.

Le Groupe des 77 et de la Chine se félicite du document final issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, c'est-à-dire le Programme d'action d'Addis-Abeba, désormais adopté aux termes de la résolution 69/313. Selon nous, le Programme d'action d'Addis-Abeba vient compléter les moyens de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. En outre, comme indiqué au paragraphe 19 du Programme d'action, le programme de développement pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable, peut se réaliser dans le cadre d'une relance du partenariat mondial pour le développement durable, soutenue par les politiques et les mesures définies dans le Programme d'action.

Le Groupe s'est employé à contribuer de façon constructive aux négociations sur le financement du développement, de manière à ce que le processus aboutisse à un document utile et ambitieux grâce à des délibérations intergouvernementales menées de bonne foi. Nous avons appuyé la tenue de négociations franches et transparentes afin d'obtenir des résultats concrets. Par ailleurs, le Groupe n'a cessé de déployer des efforts pour galvaniser l'ensemble des États Membres et parvenir à une entente commune afin que le financement du développement continue de répondre aux besoins des pays en développement.

Notre participation aux négociations qui ont conduit à l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba procédait également de notre volonté de débarrasser le monde de la pauvreté sous toutes ses formes. Nous appelons au renforcement et à la revitalisation du partenariat mondial en faveur du développement, en particulier à l'approche de l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. Nous devons toutefois ne jamais perdre de vue les objectifs du Millénaire pour le développement qui n'ont pas encore été atteints si on veut que personne ne soit laissé pour compte. De fait, le travail de mise en œuvre qui nous attend ne sera pas aisé. Grâce au renforcement et à la revitalisation du partenariat mondial en faveur du développement et à la coopération Nord-Sud qui en constitue le cœur, nous sommes d'avis que l'on peut faire davantage pour financer le développement à un niveau suffisant. On contribuerait ainsi grandement à combler les disparités et les inégalités économiques

mondiales qui continuent de caractériser le système économique mondial actuel.

Il nous faut donc des ressources financières suffisantes, domaine dans lequel les pays développés doivent faire preuve de leadership et d'un engagement sans équivoque afin de nous aider tous à vaincre enfin la pauvreté. Le secteur privé et la coopération Sud-Sud doivent compléter ces efforts. C'est pourquoi les fonds publics internationaux demeurent essentiels, et le Nord doit jouer un rôle de premier plan à cet égard.

Le Groupe des 77 et de la Chine reconnaît que des progrès ont été accomplis. Le Groupe prend solennellement acte des compromis qui ont été obtenus dans un certain nombre de domaines clefs, comme par exemple la création d'une instance mondiale dédiée aux infrastructures, un traitement plus global de la question de la viabilité de la dette, le renforcement des capacités et un mécanisme de transfert de technologies ainsi qu'un mécanisme consacré au suivi et à l'examen des conclusions et recommandations convenues au niveau intergouvernemental.

Cependant, le Groupe tient à dire officiellement qu'il reste un certain nombre de questions de principe, qu'il considère comme importantes et auxquelles il adhère entièrement, qui n'ont pas été prises en compte comme il faut dans le texte actuel, notamment – mais pas seulement – la réaffirmation explicite du principe phare des responsabilités communes mais différenciées dans le cadre du partenariat mondial en faveur du développement. Ce principe garde toute sa pertinence et sa validité, et constitue de fait la base de toute coopération internationale en faveur du développement durable. Il est fondamental pour pouvoir avancer que ce principe soit réaffirmé sans équivoque dans le document final sur le programme de développement pour l'après-2015.

Parmi les autres domaines qui n'ont pas été pris en compte de manière idoine dans le texte actuel figurent la nécessité de préserver l'intégrité tant de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement que du programme de développement pour l'après-2015, en tant que processus bien distincts, tout en reconnaissant la nécessité de renforcer les synergies entre eux; la nécessité pour les partenaires de développement de respecter les engagements actuels et d'accroître l'aide publique au développement (APD) selon un calendrier contraignant, en rappelant notamment que l'APD reste la principale source d'aide au développement; la nécessité de répondre de manière

coordonnée aux besoins divers et spécifiques des pays à revenu intermédiaire en matière de développement grâce à la mise en place d'un plan d'action des Nations Unies à cette fin qui tienne compte, entre autres, du caractère multidimensionnel du développement et de la pauvreté; la nécessité d'élever le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale au rang d'organe intergouvernemental; la nécessité de faire expressément référence aux pays et aux peuples vivant sous occupation étrangère; la nécessité d'aborder sans ambages la question de la levée et de la suspension des mesures coercitives, y compris les sanctions économiques unilatérales; et la nécessité de reconnaître explicitement le fait que le financement de l'action climatique est quelque chose de nouveau, qu'il vient en complément de l'APD – et ne peut donc pas être considéré comme tel – et ne saurait être confondu avec le financement traditionnel du développement. Les principes convenus susmentionnés sont essentiels à la subsistance de nos populations.

Dans le contexte des négociations intergouvernementales en cours sur le programme de développement pour l'après-2015, le Groupe des 77 et de la Chine souhaite réaffirmer ce qui suit. Concernant la relation et/ou les liens entre les moyens de mise en œuvre, et les aspects du programme de développement pour l'après-2015 et du document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, à savoir le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Groupe estime que l'intégrité du programme de développement pour l'après-2015 et du processus de financement du développement doit être respectée, leur portée et leur objectif étant totalement différents. Le Groupe souhaite également souligner que les moyens de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 ne peuvent ni se substituer au Programme d'action d'Addis-Abeba, ni être remplacés par ce dernier. Au contraire, le mécanisme de financement du développement décidé à Addis-Abeba doit étayer et compléter les moyens de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Les moyens de mise en œuvre énoncés dans chaque objectif, ainsi que dans l'objectif 17, constituent en tant que tels un élément fondamental du programme de développement pour l'après-2015, et font partie intégrante du programme que nous sommes actuellement en train de négocier.

Le Groupe des 77 et de la Chine tient à réaffirmer qu'il n'a nullement abandonné ses positions de principe, dont les objectifs sont de continuer à œuvrer en faveur d'un système économique mondial juste conforme

à l'esprit du multilatéralisme, de veiller à ce que le partenariat mondial en faveur du développement soit authentique et dispose des ressources suffisantes, et d'aider à effacer les années de sous-développement et de pauvreté chroniques dont continuent de pâtir les pays en développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Mayr-Harting (Union européenne) : À l'occasion de la disparition de notre collègue, S. E. M. Roble Olhaye, Représentant permanent de Djibouti et doyen du corps diplomatique, je souhaiterais commencer ma déclaration d'aujourd'hui en exprimant les condoléances les plus profondes de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que mes condoléances personnelles, à ses proches et au peuple et au Gouvernement de Djibouti.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Au nom de l'Union européenne et de ses États membres, je voudrais également me joindre à tous ceux qui ont exprimé leur profonde satisfaction et leurs félicitations à nos hôtes éthiopiens pour l'organisation réussie de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Addis-Abeba du 13 au 18 juillet. J'aimerais également profiter de cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, du rôle énergique que vous avez personnellement joué sur cette question. Je salue la présence, aujourd'hui, du Secrétaire général, et le rôle qui a été le sien, également, s'agissant de cette question. Nous tenons à remercier particulièrement les Ambassadeurs Geir Pedersen et George Talbot des efforts inlassables qu'ils ont déployés au cours du mois écoulé. Tout leur travail est éminemment apprécié et je pense que nous pouvons tous dire que la Conférence d'Addis-Abeba a été un succès retentissant.

Le Programme d'action historique d'Addis-Abeba nous donne un moyen de mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015, avec ses objectifs de développement durable. Ensemble, nous avons arrêté un programme aux visées ambitieuses qui englobe l'ensemble de la gamme des moyens de mise en œuvre. Ensemble, nous sommes convenus que chacun devrait prendre des mesures pour réaliser le programme pour l'après-2015. La valeur et la force véritables du Programme d'action d'Addis-Abeba résident dans son exhaustivité, ce qui est une réussite qui ne doit

pas être mise en péril par la moindre tentative de renégociation de sujets séparés. En mobilisant tout ensemble ressources internes, investissements, finances publiques internationales – y compris l'aide publique au développement – et politiques avisées, il montre qu'il sera nécessaire d'agir sur tous les fronts pour aboutir dans notre lutte commune contre la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion et pour le développement durable. En intégrant de façon équilibrée les trois dimensions du développement durable, il prépare la voie à un seul et unique cadre universel et ensemble d'objectifs.

L'Union européenne continuera d'apporter sa contribution à cet effort, tant sur le plan intérieur qu'à l'étranger, en mettant particulièrement l'accent sur les pays qui en ont le plus besoin et sur le continent africain. L'Union européenne est le marché le plus ouvert du monde pour les pays en développement, le plus grand donateur mondial et un pionnier dans le domaine de l'élaboration et de l'utilisation de mécanismes de financement novateurs. De notre point de vue, le succès de la Conférence symbolise la contribution de l'Afrique au multilatéralisme. Il constitue également la première étape critique vers l'adoption du programme pour l'après-2015, en septembre, et la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21), à Paris, en décembre. En intégrant de façon systématique le développement durable à notre programme commun et en mobilisant tous les acteurs pour sa mise en œuvre, la Conférence nous a donné l'élan dont nous avons besoin pour assurer le succès du sommet de septembre à New York et pour conclure un accord ambitieux et universel sur le climat à la COP 21 à Paris.

M. Mnisi (Swaziland), Vice-Président, assume la présidence.

Le monde a changé de façon spectaculaire au cours des dernières décennies, et notamment la nature et l'ampleur de nos défis mondiaux, leurs causes et leurs effets, et notre capacité respective de les relever. Le programme de développement pour l'après-2015 doit répondre à l'évolution de cette dynamique. Nous continuerons d'échanger de façon constructive durant les préparatifs à venir pour le sommet de septembre 2015. Nous avons encore un peu de chemin à parcourir, mais l'accord conclu à Addis-Abeba nous a beaucoup rapprochés du but.

S'agissant de l'état dont a donné lecture le représentant du Secrétariat relativement aux incidences sur le budget-programme des recommandations

figurant dans la résolution 69/313, nous croyons comprendre que des estimations détaillées seront présentées conformément aux règles applicables. L'état présenté aujourd'hui ne préjuge pas la présentation par le Secrétaire général au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, qui doit avant toute chose envisager tous les moyens économiques et efficaces de régler la question des ressources nécessaires, si tel est le cas, et la possibilité d'un financement par le redéploiement de ressources existantes. Nous pensons qu'il nous faut nous efforcer de renforcer la transparence vis-à-vis des chiffres du budget, et tout état des incidences sur le budget-programme doit être fourni à l'avance aux États Membres.

M^{me} Rambally (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer les sincères condoléances de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) suite à la disparition du Représentant permanent de Djibouti.

J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes. Nous souhaitons nous associer à la déclaration prononcée par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et à la déclaration qui sera faite tout à l'heure par le représentant des Maldives au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

Le résultat de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement – le Programme d'action d'Addis-Abeba adopté en Éthiopie – vient couronner un processus intergouvernemental engagé il y a quelques mois seulement, en octobre 2014. Ce processus s'est composé de multiples cycles de séances de fond officielles avec les États Membres et d'audiences officielles avec la société civile et les milieux d'affaires. Les séances de rédaction et les négociations de fond qui ont suivi ont été intenses et parfois prolongées. À cet égard, la CARICOM souhaite qu'il soit pris acte de notre éloge aux cofacilitateurs du processus préparatoire, les Ambassadeurs George Talbot du Guyana et Geir Pedersen de la Norvège, pour l'engagement, l'initiative et la grande détermination dont ils ont fait preuve pour nous amener à adopter un document final. Nous voulons également féliciter le Gouvernement et le peuple de la République fédérale démocratique d'Éthiopie du succès de la conférence qu'ils ont organisée.

La CARICOM se félicite du Plan d'action d'Addis-Abeba, tel que présenté pour examen dans la résolution 69/313. Ce document final fournit une base à l'instauration d'un partenariat mondial renforcé, dans l'objectif d'encourager une prospérité économique universelle et sans exclusive et d'améliorer le bien-être des gens tout en protégeant l'environnement. Il détaille un plan financier abordant un large éventail de questions, y compris les inégalités sociales, les changements climatiques, les technologies, la collecte de données et le renforcement des capacités. Les domaines d'action énoncés dans le document seront essentiels à notre développement durable collectif, comme le prévoit le paragraphe 19 du document final dont nous sommes saisis. Le programme de développement pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable, peut être réalisé dans le cadre d'un partenariat mondial revitalisé pour le développement durable, appuyé par les politiques et mesures concrètes énoncés dans le Programme d'action. Autrement dit, le Programme d'action viendra à l'appui et en complément des moyens de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

La CARICOM saisit cette occasion pour réaffirmer certaines questions clefs qu'il est nécessaire d'aborder à mesure que nous progressons pour veiller à ce que les petits États insulaires en développement des Caraïbes soient à même de réaliser tout le potentiel bénéfique du Plan d'action d'Addis-Abeba. Nous devons réaffirmer que toute l'attention voulue continuera d'être accordée aux besoins spécifiques des petits États insulaires en développement en matière de développement, tels qu'ils sont définis dans les Modalités d'action accélérées des Orientations de Samoa, compte tenu de l'identification nécessaire des instruments financiers et des ressources financières, y compris des ressources nouvelles et supplémentaires, visant à permettre aux petits États insulaires en développement de relever les défis de développement majeurs qui découlent, entre autres, de la libéralisation des échanges, de la dégradation de l'environnement mondial, y compris des changements climatiques; de la sécurité mondiale et d'autres questions dont l'examen est spécifiquement prévu dans le programme de développement pour l'après-2015.

Nous appelons encore une fois les institutions financières internationales à élaborer et à mettre en œuvre les instruments appropriés de gestion des risques afin de remédier efficacement à la vulnérabilité associée aux catastrophes naturelles et aux risques liés au climat qui perturbent le processus de développement

des PEID des Caraïbes. Enfin, nous demandons à nouveau qu'une attention urgente soit accordée au haut niveau d'endettement insoutenable et persistant qui se traduit par une marge de manœuvre budgétaire limitée qui continue d'entraver le développement durable de la région de la CARICOM et empêchera la réalisation des objectifs de développement durable.

Le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, a dit du Programme d'action d'Addis-Abeba qu'il était une étape importante vers l'instauration d'un monde de prospérité et de dignité pour tous. Notre prochaine étape collective sera la concrétisation de ce programme, à savoir la mise en œuvre des engagements et la révision des politiques et des accords qui y figurent et qui sont axés sur la réalisation de nos objectifs de développement durable. La CARICOM réaffirme son appui à tous les efforts déployés en vue de la pleine réalisation du Programme d'action d'Addis-Abeba, composante essentielle du programme pour le développement durable de notre région et de tous les États Membres.

M. Sareer (Maldives) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer mes sincères condoléances au Gouvernement djiboutien à la suite de la disparition de notre cher collègue, le Représentant permanent de Djibouti, l'Ambassadeur Roble Olhaye. Je voudrais également saisir cette occasion pour adresser nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple indiens à la suite de la triste disparition de Sri APJ Abdul Kalam, ancien de Président de l'Inde.

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de l'Alliance des petits États insulaires. Nous souscrivons à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous nous associons aux autres orateurs pour féliciter les co-facilitateurs, coordonnateurs et négociateurs qui ont contribué à donner corps à ce document. Qu'il me soit permis d'exprimer nos remerciements les plus chaleureux à nos généreux hôtes, le peuple et le Gouvernement éthiopiens, qui ont joué un rôle crucial tout au long de ce processus. L'Alliance des petits États insulaires accueille avec satisfaction le Programme d'action d'Addis-Abeba, document complémentaire visant à faciliter la réalisation du programme de développement pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable. Tandis que nous attendons avec beaucoup d'intérêt la tenue de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC), qui doit se tenir à Paris, le Programme

d'action d'Addis-Abeba est également une nouvelle réaffirmation des engagements financiers pris dans le cadre du processus découlant de la Convention.

Ce que nous avons posé ici aujourd'hui est un autre jalon sur la voie qui mène à la prise en compte des plus grands défis auxquels est confrontée la communauté mondiale. Que les graines que nous avons plantées produisent des fruits dans les mois et les années à venir! Le cadre que nous avons mis en place a pour but de prendre en compte les trois dimensions du développement durable. Il prend acte du fait fondamental que le développement est une approche globale et que des solutions viables pour le développement national ne sont possibles que grâce à une plus grande volonté politique, au renforcement des partenariats et à une action résolue.

Les petits États insulaires en développement (PEID) ont pris une part active au processus de négociation, et se félicitent de la prise en compte du cas particulier que constituent les PEID dans le domaine du développement et des dispositions spécifiques pour sa mise en œuvre que cette reconnaissance implique, y compris les liens avec les Modalités d'action accélérées des PEID. Même s'il est vrai qu'une grande partie du texte du document pourrait être renforcée, nous restons convaincus que le moment est venu de mettre l'accent sur une mise en œuvre rapide du document final (résolution 69/313, annexe) et sur la réalisation intégrale des engagements qui y sont inscrits.

L'Alliance des petits États insulaires reste déterminée à ce que le Programme d'action d'Addis-Abeba soit pleinement mis en œuvre. Notre objectif est d'éradiquer la pauvreté et de réaliser le développement durable.

M. Minami (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon se félicite de l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba par l'Assemblée (résolution 69/313, annexe). Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude au peuple et au Gouvernement éthiopiens pour leur générosité et leur chaleureuse hospitalité, ainsi que pour leur détermination à faire de cette conférence un grand succès. Je tiens également à remercier les deux co-facilitateurs du processus, l'Ambassadeur George Talbot, du Guyana, et l'Ambassadeur Geir Pedersen, de la Norvège, pour leur travail inlassable.

Le Programme d'action d'Addis-Abeba s'inscrit dans la suite du Consensus de Monterrey et de la

Déclaration de Doha auxquels il apporte une valeur ajoutée. Le Japon a commencé très sérieusement à le mettre en œuvre et espère que les autres délégations feront de même. Le Programme d'action d'Addis-Abeba nous pousse avec force à poursuivre de façon constructive les négociation en cette année importante, en particulier sur le programme de développement pour l'après-2015. Comme il en avait été convenu à Addis-Abeba, le programme de développement pour l'après-2015 sera appuyé par des politiques et des mesures concrètes définies dans le Programme d'action. J'appelle tous les États Membres à honorer les accords conclus à Addis-Abeba et à s'abstenir d'en renégocier certains aspects. Nous devons aussi prendre toutes les précautions nécessaire pour intégrer les éléments pertinents du Programme d'action d'Addis-Abeba dans le programme de développement pour l'après-2015, comme par exemple le mécanisme de suivi.

Je voudrais enfin souligner qu'il importe de garantir des procédures transparentes et règlementaires pour ce qui est des aspects budgétaires de toutes les mesures prises par l'Assemblée. La teneur des discussions que nous tenons ici est trop importante pour compromettre la mise en œuvre de programmes par l'ONU. De ce point de vue, les aspects budgétaires méritent toute notre attention et les échéances doivent être fixées conformément aux règles pertinentes de l'Assemblée.

M. Antonio de Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à exprimer mes condoléances les plus sincères au peuple et au Gouvernement djiboutiens et à la famille de notre très cher collègue, Roble Olhaye, qui va beaucoup manquer à tous ceux qui admiraient son professionnalisme et ses qualités personnelles exceptionnels.

Qu'il me soit également permis de saisir la présente occasion, premièrement, pour remercier chaleureusement le peuple et le Gouvernement éthiopiens d'avoir si généreusement accueilli la troisième Conférence internationale sur le financement du développement dans la jolie ville d'Addis-Abeba il y a deux semaines. Nous nous félicitons de l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba par l'Assemblée générale. Je crois que nous devons reconnaître l'importante contribution apportée non seulement par les Ambassadeurs Pedersen, de la Norvège, et Talbot, du Guyana, mais aussi et tout spécialement par le Président de l'Assemblée générale, M. Sam Kutesa, qui a fait

preuve de leadership et de sagesse lors des dernières phases du processus de négociation.

Le Brésil souscrit à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud, notre collègue l'Ambassadeur Mamabolo, au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je voudrais toutefois faire les observations suivantes à titre national.

Le document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (résolution 69/313, annexe) est une première étape importante sur la voie de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015 dans son ensemble. Le document final d'Addis-Abeba a intégré le développement durable dans le cadre du financement du développement en reconnaissant l'importance de ses trois dimensions – sociale, économique et environnementale – afin qu'il soit compatible avec la vision commune avancée par nos chefs d'État et de gouvernement à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012, un processus qui atteindra son apogée avec l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable en septembre.

Le financement du développement s'est avéré un processus indépendant utile, doté d'une dimension et d'enjeux qui lui sont propres, qui contribue de façon importante à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. En tant que tel, le document final d'Addis-Abeba vient appuyer l'objectif 17 et les autres moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable, comme cela est indiqué en son paragraphe 19. En plus de l'objectif 17 en tant que tel, il agit en complément des moyens spécifiques de mise en œuvre des objectifs déjà en place, dont le caractère intégré doit être préservé car ce sont là des éléments essentiels de l'ensemble de cibles et d'objectifs de notre programme universel.

Le processus de suivi et d'examen intégré et spécifique du document final d'Addis-Abeba est un autre résultat positif de la Conférence et contribuera au suivi et à l'examen d'ensemble de la mise en œuvre du programme pour l'après-2015 dans son intégralité. La mise en place d'un mécanisme de facilitation de la technologie, outre qu'il s'agit d'une mesure concrète issue de la Conférence d'Addis-Abeba, est également un exemple de dialogue constructif entre le Nord et le Sud, qui nous a aidés à avancer sur une question très

importante pour le plus grand nombre et encore sensible pour quelques-uns.

Je rappelle que les États Membres sont convenus d'insérer le texte du paragraphe 123 du Programme d'action d'Addis-Abeba, dans sa totalité, dans le programme de développement pour l'après-2015, et cet engagement doit être respecté sans délai. Le Programme d'action d'Addis-Abeba pose les bonnes questions. Nous devons veiller à apporter les bonnes réponses. Dans ce contexte, nous réaffirmons l'importance de mobiliser des ressources nouvelles et supplémentaires au service du développement, afin non seulement de renforcer notre attachement à la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba mais aussi de promouvoir des objectifs plus ambitieux concernant la mobilisation de moyens novateurs et supplémentaires pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

En dépit des avancées enregistrées à Addis-Abeba, nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de consensus concernant le reclassement du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale en organe intergouvernemental, ainsi que le proposait le Groupe des 77 et la Chine, avec le vaste appui de la société civile et d'économistes et de décideurs de renom venus des quatre coins du monde, sans parler des médias. Tandis que notre attention se porte désormais sur l'après Addis-Abeba et sur le processus toujours en cours durant cette année importante pour l'ONU, il est selon nous encourageant que la déclaration politique sur le programme de développement pour l'après-2015 reconnaisse les liens qui existent avec le financement du développement. Nous réaffirmons notre ferme détermination à continuer de contribuer à l'édification de « l'avenir que nous voulons ».

M^{me} Mikkelsen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement néo-zélandais se félicite du résultat de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Nous saluons les efforts de tous ceux qui ont travaillé sans relâche ces quatre dernières semaines pour parvenir à un accord sur le Programme d'action d'Addis-Abeba (résolution 69/313, annexe). Nous remercions le Gouvernement éthiopien et les cofacilitateurs, la Norvège et le Guyana, de leur leadership afin de coordonner un vaste éventail de points de vue et de parvenir à un accord, signant ainsi le succès de la Conférence.

Le Programme d'action d'Addis-Abeba constitue un engagement mondial historique. Il met en place un cadre pour mobiliser les diverses sources disponibles

pour financer le développement, mettre fin à la pauvreté et faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte. Il contient des engagements qui feront date en faveur de l'autonomisation des femmes et filles afin qu'elles participent sur un pied d'égalité avec les hommes à la prise de décisions. La Nouvelle-Zélande se félicite que le Programme d'action reconnaisse les difficultés auxquelles se heurtent les petits États insulaires en développement dans la réalisation de leurs aspirations au développement et accueille avec satisfaction l'engagement pris par la communauté mondiale d'y remédier.

Le Programme d'action d'Addis-Abeba constitue un engagement fort de la communauté internationale en faveur du développement, mais notre travail ne fait que commencer. Il nous faut maintenant dépasser les divergences qui subsistent et nous attaquer aux obstacles de longue date qui freinent la réduction de la pauvreté. Un exemple à cet égard est la réforme du système commercial international. Une issue heureuse au Cycle de Doha et des réformes pour améliorer l'accès aux marchés pour les produits agricoles et éliminer les subventions à l'exportation pourraient avoir un effet transformateur sur les pays en développement.

La Nouvelle-Zélande réaffirme sa volonté de traduire les engagements du Programme d'action d'Addis-Abeba en actes concrets et utiles. Nous veillerons à ce que nos politiques, nos investissements et nos efforts produisent des résultats forts pour les pays en développement dans le contexte de ce nouveau cadre de financement du développement. Nous espérons vivement œuvrer, dans le cadre de partenariats véritables, transparents et efficaces, à la réalisation de notre objectif commun d'éliminer la pauvreté, d'accroître la résilience et de stimuler une prospérité partagée à travers le globe.

M^{me} Mejía Vélez (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais exprimer mes plus sincères condoléances suite au décès de l'Ambassadeur et Représentant permanent de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui fut, comme beaucoup d'orateurs avant moi l'ont dit, une figure qui a beaucoup compté. Lorsque je suis arrivée en poste à la Mission colombienne, il fut le premier à me recevoir et à me prodiguer ses conseils. J'adresse toutes mes condoléances au Gouvernement djiboutien et à sa famille.

Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance pour approuver le document final de la troisième Conférence internationale sur le financement

du développement, baptisé « Programme d'action d'Addis-Abeba ». Nous remercions le Président de l'Assemblée générale, Sam Kutesa, de son extraordinaire leadership, qui nous a permis d'aboutir à l'approbation aujourd'hui du Programme d'action, et nous remercions bien entendu également le peuple et le Gouvernement éthiopiens de leur accueil et de la manière dont la Conférence a été organisée. George Talbot, du Guyana, et Geir Pedersen, de la Norvège, ont joué un rôle déterminant dans les négociations et ma délégation leur exprime à eux aussi toute sa reconnaissance.

Nous nous associons à la déclaration faite par l'Ambassadeur Mamabolo, de l'Afrique du Sud, en sa qualité de Président du Groupe des 77 et la Chine.

La Colombie accueille avec satisfaction le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui constitue le socle sur lequel nous allons mettre en place le cadre de financement nécessaire pour appuyer de manière effective la mise en œuvre de ce nouveau programme. Nous estimons que le document d'Addis-Abeba vient compléter l'ensemble des moyens de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Cet aspect complémentaire est très important pour nous, car même si le document final d'Addis-Abeba contient des éléments extrêmement importants, il ne rassemble ni n'épuise tous les outils et mécanismes requis pour la mise du nouveau programme.

Je voudrais mettre l'accent sur certains éléments qui revêtent une grande importance pour nous, les pays en développement. Je pense notamment à la création d'une instance mondiale en vue de combler les lacunes en matière d'infrastructures, à la mise en place d'un mécanisme pour faciliter le transfert de technologie, à la création d'un forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, dont la participation, au niveau intergouvernemental, sera universelle; à l'appel lancé aux entités du système des Nations Unies chargées du développement pour qu'elles se penchent efficacement sur les défis auxquels se heurtent les pays à revenu intermédiaire; à la reconnaissance des besoins particuliers des pays en situation de conflit ou qui sortent d'un conflit et, bien sûr, à la requête à l'intention du système des Nations Unies pour qu'il établisse des mesures transparentes d'évaluation des progrès accomplis en matière de développement durable qui aillent au-delà du revenu par habitant et tiennent compte de la pauvreté sous ses multiples formes et des lacunes structurelles qui nous empêchent de parvenir à un développement véritablement durable. Mon pays

considère qu'il faudra respecter l'intégrité du programme de développement pour l'après-2015, tout comme celle du processus de financement du développement, dans la mesure où il s'agit de deux processus différents mais complémentaires, pour ce qui est tant de leur portée que de leur objectif.

Le document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, que nous venons d'approuver, représente un pas en avant très important en faveur de la revitalisation et du renforcement du partenariat mondial pour le développement. Mais nous sommes également convaincus que nous devons poursuivre nos efforts afin de veiller à ce que ce cadre ambitieux et porteur de transformation soit à la hauteur des défis actuels et nous permette de combler les lacunes technologiques, économiques et sociales qui persistent à tous les niveaux, en dépit des grandes avancées que nous avons déjà réalisées.

Le processus n'a pas été facile. Mais en dépit des divergences et des difficultés rencontrées dans le cadre des négociations, je suis convaincue que les efforts que nous avons entrepris – et qui vont se poursuivre avec l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 et la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – nous permettront de poser les fondements du développement durable et du bien-être dont nos peuples ont besoin et qu'ils sont en droit d'attendre.

M^{me} Raviлова-Borovik (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons avant toute chose à nous associer aux paroles de condoléances et de soutien qui ont été adressées à la famille et aux proches de feu l'Ambassadeur de Djibouti.

La Fédération de Russie attache une importance particulière à la nécessité de veiller à ce que le programme de développement pour l'après-2015 s'accompagne de la mobilisation des ressources nécessaires à sa mise en œuvre. La délégation russe a contribué activement à l'élaboration du document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (résolution 69/313, annexe) et appuie pleinement son adoption par l'Assemblée générale aujourd'hui. Le Programme d'action d'Addis-Abeba représente une avancée importante pour améliorer l'efficacité de la mobilisation des ressources en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable. Nous estimons que la mise en œuvre de ce

programme renforcera le rôle catalyseur de l'aide publique au développement, stimulera la mobilisation des sources internes de financement, qu'elles soient publiques ou privées, dynamisera l'investissement dans le développement et améliorera les mécanismes de financement de la dette.

Nous sommes convaincus que compte tenu du travail considérable accompli, le Programme d'action d'Addis-Abeba est suffisamment fort et ambitieux pour être pleinement incorporé au programme de développement pour l'après-2015.

Pour conclure, nous remercions le peuple et le Gouvernement éthiopiens de leur hospitalité et de l'efficacité dont ils ont fait montre en tant qu'organisateur et hôte de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Enfin, je tiens à souligner que notre délégation est disposée à coopérer et à participer à un échange fructueux sur les différents aspects de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba pour garantir une application la plus efficace possible, en particulier dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.

M. Erdman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour remercier une nouvelle fois le Gouvernement et le peuple éthiopiens, qui ont été les hôtes formidables de la troisième Conférence internationale historique sur le financement du développement. Nous tenons en particulier à remercier le Premier Ministre, M. Desalegn, et le Ministre des affaires étrangères, M. Ghebreyesus, de nous avoir personnellement guidés vers la conclusion d'un accord sur le texte important dont nous sommes saisis (résolution 69/313, annexe). Mon gouvernement remercie le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint, le Président de l'Assemblée générale et le secrétariat pour le financement du développement de l'appui qu'ils ont fourni à la Conférence.

Nous souhaitons également remercier tout particulièrement les facilitateurs, l'Ambassadeur Pedersen et l'Ambassadeur Talbot, du grand dynamisme avec lequel ils ont dirigé ce processus. Ils ont guidé avec compétence les négociations au cours des huit derniers mois, et ont contribué à forger le consensus autour d'un cadre ambitieux qui nous aidera à atteindre notre objectif d'éliminer l'extrême pauvreté et de réaliser le développement durable. Nous avons su nous unir pour renforcer notre détermination collective à éliminer l'extrême pauvreté, à promouvoir une croissance

sans exclusive et à mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de notre ambitieux programme de développement pour l'après-2015. Nous sommes heureux de célébrer cette réussite avec toutes les personnes présentes aujourd'hui et sommes prêts à collaborer avec toutes les délégations pour maintenir l'élan généré à Addis-Abeba afin de mener à bien les négociations sur le programme de développement pour l'après-2015.

M. Shcherbakov (Équateur) (*parle en espagnol*) : Nous souhaitons à notre tour présenter nos plus sincères condoléances suite au décès du Représentant permanent de Djibouti, Roble Olhaye.

Nous souhaitons également remercier le Gouvernement et le peuple éthiopiens d'avoir organisé la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, et nous félicitons les facilitateurs, les Ambassadeurs Talbot et Pedersen, du leadership dont ils ont fait preuve et des efforts qu'ils ont déployés tout au long de ce processus.

S'il s'associe à la déclaration prononcée au nom du Groupe des 77 et de la Chine et approuve pleinement les objectifs communs de tous les pays en développement, l'Équateur tient à ce qu'il soit pris acte du fait qu'il rejette l'idée selon laquelle l'État n'est qu'un acteur parmi d'autres dans la mobilisation des ressources et l'élimination de la pauvreté. Au contraire, nous sommes fermement convaincus que l'État, de par sa responsabilité intrinsèque, est l'acteur clef de l'alliance mondiale pour le développement, car il est le détenteur légitime des capacités de planification, de gestion et de contrôle des politiques et des investissements publics en vue de générer des dynamiques économiques propices au développement. D'autre part, cette alliance mondiale doit concerner avant tout tous les États, tandis que les autres acteurs doivent respecter et appliquer les politiques et les directives émises par les États.

Par ailleurs, ma délégation réitère les deux réserves émises au moment de la clôture de la Conférence d'Addis-Abeba concernant le paragraphe 31 et la première phrase du paragraphe 113 de la résolution 69/313, ainsi que les explications concernant sa position nationale qui ont été transmises par écrit au secrétariat pour le financement du développement avant notre intervention à Addis-Abeba. Cela étant dit, nous nous associons au consensus sur l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba par l'Assemblée générale, et nous nous en félicitons.

Ma délégation tient également à faire part de sa préoccupation en ce qui concerne l'enregistrement de

la déclaration de l'Équateur au moment de la clôture de la Conférence. En effet, notre délégation a expliqué clairement son désaccord et ses réserves concernant deux paragraphes, les paragraphes 31 et 113.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Cela signifie en anglais que l'Équateur a émis des réserves concernant deux aspects du document final adopté à Addis-Abeba.

(*l'orateur reprend en espagnol*)

Pour ce qui est des 17 paragraphes à propos desquels l'Équateur a expliqué sa position nationale, il s'agissait de donner notre interprétation de tout ou partie de ces paragraphes.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Ce qui veut dire en clair que notre délégation a effectué 17 explications de position nationale, mais n'a pas émis de réserves concernant ces paragraphes et ne s'y est pas opposée. Nous estimons qu'une réserve n'est manifestement pas la même chose qu'une explication de position nationale.

(*l'orateur reprend en espagnol*)

Pour les raisons susmentionnées, l'Équateur s'inquiète de la qualité de la traduction effectuée lors d'événements aussi importants que celui d'Addis-Abeba. C'est pourquoi nous demandons au Secrétariat d'être plus attentifs aux connaissances spécialisées des traducteurs dans ce domaine, surtout s'agissant de certaines questions de fond qui peuvent être très sensibles pour les États Membres. Nous demandons par conséquent que toutes les corrections et rectifications soient apportées à cet égard sur les portails de communication de l'ONU. Cette requête sera adressée par écrit au Secrétariat, de même que de l'intervention initiale du 16 juillet, en espagnol et en anglais pour en faciliter l'interprétation.

M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à me joindre aux condoléances qui ont été exprimées, suite au décès de notre ami l'Ambassadeur Roble Olhaye, Représentant permanent de Djibouti, à sa famille, à son peuple et à son gouvernement.

Nous remercions le Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Sam Kutesa, de tous les efforts et du leadership dont il a fait montre afin de garantir le succès de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Nous tenons également

à remercier encore une fois le Gouvernement et le peuple éthiopiens de leur hospitalité et de l'appui qu'ils nous ont offert, ainsi que les facilitateurs.

Le Nicaragua souscrit à la déclaration faite par l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et souhaite profiter de l'occasion qui lui est donnée de s'exprimer pour expliquer sa position à titre national. Notre pays a fait preuve d'une formidable ouverture d'esprit lors des négociations à Addis-Abeba. Notre ministre était en contact constant avec le Ministre éthiopien, et nous avons, il me semble, joué un rôle important dans l'obtention du consensus à Addis-Abeba. Cependant, nous tenons à réaffirmer certains aspects que nous considérons comme vitaux, s'agissant notamment du processus de négociation que nous menons actuellement concernant le programme de développement pour l'après-2015.

Avant toute chose, nous tenons à réaffirmer l'importance des responsabilités communes mais différenciées dans le cadre d'un partenariat mondial pour le développement. Ce principe est pertinent en tant que fondement de la coopération internationale pour le développement durable. Il doit faire partie intégrante et être au cœur du programme de développement pour l'après-2015. Nous devons préserver la distinction entre le processus de financement du développement et le programme de développement pour l'après-2015, même s'il est nécessaire de renforcer les synergies qui existent entre eux. Le processus doit se poursuivre jusqu'à ce que les pays développés honorent leurs engagements financiers à l'égard des pays en développement. Nous tenons aussi à préciser que de nombreuses délégations ont demandé l'augmentation de l'aide publique au développement aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, et que cette demande a déjà été approuvée à Addis-Abeba.

Si les pays développés respectaient les engagements qu'ils ont contractés en vertu des paragraphes 43 et 44 de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (voir résolution 2626 (XXV) du 24 octobre 1970), adoptée par consensus et dont l'échéance était le 24 octobre 1975, l'aide publique au développement passerait de 0,29 % de leur produit intérieur brut actuellement à 0,7 %, soit plus du double. Nous tenons également à préciser que le financement de l'action climatique est un financement supplémentaire, et ne doit en aucun cas être considéré comme faisant partie de l'aide publique au développement. De même, nous

rappelons qu'il n'existe pas de formule ou d'ensemble de mesures uniques applicables au financement du développement de tous les pays et que, par conséquent, les pays doivent conserver une marge de manoeuvre politique pour pouvoir légiférer et mettre en œuvre les mesures ou les normes réalisables ou nécessaires. Il faut abroger les mesures coercitives unilatérales qui violent le droit international et entravent les programmes de développement de nos pays, telles que le blocus illégal et rejeté par tous imposé à la République sœur de Cuba.

Nous avons une pensée particulière pour les pays dont les territoires sont sous occupation. Notre pays est solidaire de la lutte et de la cause du peuple palestinien.

M. Cripton (Canada) (*parle en anglais*) : D'emblée, je souhaite me joindre aux autres délégations pour exprimer nos condoléances au peuple djiboutien suite à la disparition de son Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a également été Ambassadeur non résident de Djibouti auprès du Canada. Nous pleurons sa perte.

Nous tenons à féliciter le peuple éthiopien d'avoir organisé avec succès la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Nous tenons à remercier sincèrement les facilitateurs, l'Ambassadeur Pedersen, de la Norvège, et l'Ambassadeur Talbot, du Guyana, des efforts inlassables qu'ils ont consentis pour nous amener au consensus. Nous remercions également nos partenaires de leur esprit de coopération et de compromis qui nous ont permis d'aboutir au Programme d'action d'Addis-Abeba. Le Programme d'action d'Addis-Abeba fournit un cadre permettant de mobiliser les ressources de toutes origines afin de réaliser le développement durable et d'éliminer l'extrême pauvreté. Il nous donnera les moyens de mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable. Les mesures énoncées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba peuvent transformer la vie de milliards d'être humains et nous permettre de forger l'avenir que nous voulons.

Toutefois, il va de soi que dans un document de cette nature, il y a certains points dont le libellé aurait pu être plus précis. Bien que je n'aie pas l'intention de répéter ce qui a été dit à la clôture de la Conférence à Addis-Abeba, nous voudrions appeler l'attention des autres délégations sur notre explication de position, en particulier concernant les paragraphes 64 et 117.

Pour finir, je tiens à féliciter une fois encore le peuple éthiopien, qui a contribué à ce résultat historique.

M^{me} Özgür (Turquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous souhaitons nous joindre aux orateurs précédents pour exprimer nos condoléances au Gouvernement et au peuple djiboutiens suite à la disparition d'un maître, le Représentant permanent de Djibouti.

Nous tenons une fois encore à exprimer notre gratitude au peuple et au Gouvernement éthiopiens pour leur hospitalité. Leur accueil chaleureux et leur excellente organisation ont permis à la Conférence d'Addis-Abeba d'être non seulement un événement mémorable, mais également une réunion couronnée de succès en cette année historique pour le développement durable. Nous tenons également à saisir cette occasion pour exprimer une fois encore notre gratitude aux facilitateurs, les Représentants permanents de la Guyane et de la Norvège, l'Ambassadeur Talbot et l'Ambassadeur Pedersen, pour le leadership et les inlassables efforts, ainsi que pour le dévouement, la transparence et l'esprit constructif dont ils ont fait preuve au cours des négociations à New York.

La Conférence d'Addis-Abeba a établi un important précédent pour le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, qui se tiendra à New York du 25 au 27 septembre, et pour la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra du 30 novembre au 11 décembre 2015 à Paris. Nous poursuivons l'élaboration du cadre du programme mondial de développement pour les 15 prochaines années, et ce même semaine, au cours de laquelle nous espérons mettre la dernière main au projet de document final du Sommet sur le développement durable. La Turquie se réjouit que le Programme d'action d'Addis-Abeba propose une vision globale et porteuse de transformation, et englobe les divers aspects du programme mondial de développement et comportant des mesures spécifiques, comme le mécanisme de facilitation de la technologie.

Enfin, la référence faite dans le Programme d'action d'Addis-Abeba à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, à laquelle la Turquie n'est pas partie, ne saurait être interprétée comme un changement dans la position juridique et politique établie de la République de Turquie à l'égard de cet instrument.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à souligner la perte incalculable que représente la disparition de l'Ambassadeur Roble Olhaye. Nous venons de perdre un professeur, un conseiller et un ami.

Je tiens à exprimer la sincère satisfaction de mon gouvernement face à l'honneur et au privilège qui ont été conférés à l'Éthiopie en lui demandant d'accueillir la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. J'aimerais remercier toute les délégations qui ont fait des déclarations des aimables paroles adressées à mon gouvernement. Ma délégation aimerait saisir cette occasion pour remercier le Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Sam Kutesa, de la contribution décisive qu'il a apportée durant les négociations pour mener à bien le processus. De quelque point de vue que l'on se place, le Président s'est dévoué bien au-delà de ce que lui dictait son devoir, et nous tenons à lui exprimer notre sincère gratitude. Nous aimerions également adresser nos félicitations au Secrétaire général et au Secrétaire général adjoint, Wu Hongbo, ainsi qu'à ses collègues du Département des affaires économiques et sociales. Ma délégation voudrait rendre hommage aux deux cofacilitateurs, l'Ambassadeur George Talbot, du Guyana, et l'Ambassadeur Geir Pedersen, de la Norvège, pour la direction exceptionnelle qu'ils ont donnée à la conduite de ce processus, et nous les remercions abondamment de leurs efforts inlassables pour mener à bien ce processus. Nous adressons nos félicitations au Groupe des 77 et de la Chine et à nos partenaires de développement pour leur participation constructive et pour la contribution qu'ils ont apportée au succès de la conférence d'Addis-Abeba. Ma délégation aimerait également remercier le Secrétariat et tous ceux qui ont contribué à faire de la Conférence d'Addis-Abeba un succès. Le Gouvernement et le peuple éthiopiens sont très reconnaissants et demeurent redevables de ce soutien.

Même si cette tâche semblait impossible à première vue, l'idée que tous devaient sortir gagnants de ce processus l'a finalement emporté, ce qui a permis que la Conférence d'Addis-Abeba dépasse les résultats obtenus à Monterrey. C'est cet esprit qui doit régner dans les négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015. Le ton a été donné à Addis-Abeba et nous sommes convaincus que nous parviendrons à faire aboutir notre travail sur le programme de développement pour l'après-2015 de manière tout aussi fructueuse.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais une fois de plus exprimer ma gratitude au Gouvernement éthiopien pour le succès de son organisation de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et pour sa conduite avisée des délibérations dans le cadre de la grande commission, qui a réussi à mener à bien le processus. J'aimerais également exprimer mes sincères félicitations à l'Ambassadeur George Wilfred Talbot, du Guyana, et à l'Ambassadeur Geir Pedersen, de la Norvège, qui ont accepté d'assumer le rôle de cofacilitateurs et si habilement et patiemment

conduit les débats et négociations complexes durant les consultations. Ces consultations ont considérablement contribué aux résultats positifs de la Conférence. Enfin, j'aimerais remercier tous les États Membres de leur précieuse contribution à l'issue réussie du processus. Je suis sûr que les membres de l'Assemblée se joignent à moi pour adresser nos sincères félicitations au Gouvernement éthiopien et aux cofacilitateurs.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 18 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 5.